

ecoTEC plus, ecoTEC pro



VC
VCW

Sommaire

Caractéristiques de l'appareil 2

Accessoires recommandés 2

1 Remarques relatives à la documentation 3

1.1	Conservation des documents.....	3
1.2	Symboles utilisés.....	3
1.3	Validité de la notice	3
1.4	Marquage CE	3
1.5	Plaque signalétique	3

2 Sécurité..... 4

3 Remarques relatives au fonctionnement 5

3.1	Garantie constructeur	5
3.2	Utilisation conforme de l'appareil.....	5
3.3	Choix de l'emplacement	6
3.4	Nettoyage.....	6
3.5	Recyclage et mise au rebut	6
3.5.1	Appareil	6
3.5.2	Emballage.....	6
3.6	Conseils en matière d'économie d'énergie.....	6

4 Utilisation 7

4.1	Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC plus	7
4.2	Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC pro.....	9
4.3	Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement	10
4.3.1	Ouverture des dispositifs d'arrêt	10
4.3.2	Contrôle de la pression du système	10
4.4	Mise en fonctionnement.....	11
4.5	Production d'eau chaude sanitaire avec appareils VCW	11
4.5.1	Réglage de la température d'eau chaude	11
4.5.2	Activation/désactivation de la fonction de maintien de la température.....	12
4.5.3	Puisage d'eau chaude sanitaire.....	12
4.6	Production d'eau chaude sanitaire avec appareils VC.....	13
4.6.1	Réglage de la température d'eau chaude	13
4.6.2	Puisage d'eau chaude sanitaire.....	13
4.7	Réglages pour le mode chauffage	14
4.7.1	Réglage de la température de départ (sans appareil de régulation).....	14
4.7.2	Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation).....	14
4.7.3	Désactivation du mode chauffage (position été).....	14
4.7.4	Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur avec sonde de température extérieure.....	15
4.8	Affichage d'état (pour les travaux d'entretien et de réparation par l'installateur).....	15

4.9	Dépannage.....	15
4.9.1	Anomalies dues à l'absence d'eau	16
4.9.2	Anomalies du processus d'allumage	16
4.9.3	Anomalies dans la conduite d'air/des fumées	16
4.9.4	Remplissage de l'appareil/l'installation de chauffage	16
4.10	Mise hors fonctionnement	17
4.11	Protection contre le gel.....	17
4.11.1	Fonction de protection contre le gel	17
4.11.2	Protection contre le gel par vidange.....	17
4.12	Maintenance et service après-vente	18

Caractéristiques de l'appareil

Les appareils Vaillant ecoTEC sont des chaudières murales gaz compactes à condensation. Les appareils VCW sont en plus équipés d'un système de production d'eau chaude sanitaire intégré.

Accessoires recommandés

Pour la régulation du modèle ecoTEC, Vaillant propose différents modèles de régulateurs qui se branchent sur la barrette de connexion ou s'enfichent sur le panneau de commande.

Régulateur	N° réf.
calorMATIC 630 (régulateur triple circuit, avec sonde de température extérieure)	306 779
calorMATIC 400 (régulateur monocircuit, avec sonde de température extérieure)	307 409
calorMATIC 360f (thermostat d'ambiance)	307 408
calorMATIC 360 (thermostat d'ambiance)	307 406
calorMATIC 330 (thermostat d'ambiance)	307 403
VRT 40 (thermostat d'ambiance)	300 662
VRT 30 (thermostat d'ambiance 230 V)	300 637
Télécommunication	N° réf.
vrnetDIALOG 830	0020003988
vrnetDIALOG 840/2	0020003983
vrnetDIALOG 860/2 (int)	0020003984

Régulateur

Votre installateur agréé se tient à votre disposition pour vous conseiller lors du choix d'un régulateur approprié.

1 Remarques relatives à la documentation

Les consignes suivantes vous guideront à travers l'ensemble de la documentation. D'autres documents doivent également être observés en plus de la présente notice d'emploi.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages imputables au non-respect des présentes instructions.

Documents associés

Pour l'utilisateur :

Notice d'emploi sommaire n° 838404
Carte de garantie n° 804558

Pour l'installateur :

Notice d'installation et d'entretien n° 0020010964

Le cas échéant, les informations contenues dans les notices des accessoires et régulateurs utilisés doivent également être observées.

1.1 Conservation des documents

Conservez la présente notice d'emploi ainsi que tous les documents associés à portée de main afin qu'ils soient disponibles le cas échéant.

En cas de déménagement ou de vente de l'appareil, remettez tous les documents au nouveau propriétaire.

1.2 Symboles utilisés

Lors de l'utilisation de l'appareil, veuillez observer les consignes de sécurité stipulées dans la présente notice.



Danger !
Danger de mort et risque de blessures !



Danger !
Danger de mort par électrocution !



Danger !
Risque de brûlures !



Attention !
Situation potentiellement dangereuse pour le produit et l'environnement !



Remarque !
Ce symbole signale des informations importantes.

- Ce symbole indique une activité nécessaire

1.3 Validité de la notice

La présente notice d'emploi s'applique uniquement pour les références d'appareils suivantes :

- 0010002509
- 0010002510
- 0010002511
- 0010002512
- 0010002513
- 0010002514
- 0010003811
- 0010003812
- 0010004348

La référence de l'article apparaît sur la plaque signalétique.

1.4 Marquage CE

Le marquage CE atteste que les appareils satisfont aux exigences de base des directives applicables conformément à la plaque signalétique.

Le marquage CE permet au fabricant de certifier que les exigences de sécurité de l'art. 2 de l'ordonnance concernant les équipements techniques (GSGV 7.) sont satisfaites et que les appareils produits en série sont conformes au type décrit dans le certificat d'examen "CE" de type.

1.5 Plaque signalétique

La plaque signalétique de la chaudière Vaillant ecoTEC est apposée en usine sur la face inférieure de l'appareil.

2 Sécurité

Comportement à adopter en cas d'urgence



Danger !
Odeur de gaz ! Risque d'intoxication ou d'explosion en présence d'une anomalie !

En présence d'une odeur de gaz, veuillez observer la procédure suivante :

- N'allumez/n'éteignez pas la lumière.
- N'actionnez pas d'autres interrupteurs électriques.
- N'utilisez pas le téléphone dans la zone dangereuse.
- N'allumez pas de flamme (par ex. avec un briquet ou des allumettes).
- Ne fumez pas.
- Fermez le robinet d'arrêt de gaz.
- Ouvrez portes et fenêtres.
- Prévenez les habitants de la maison.
- Quittez la maison.
- Prévenez le fournisseur de gaz ou bien votre installateur agréé.

Consignes de sécurité

Respectez impérativement les consignes et directives de sécurité suivantes.



Danger !
Risque de déflagration à cause de mélanges gazeux inflammables !
Ne stockez/n'utilisez pas de substances explosives ou facilement inflammables (p. ex. essence, peinture, etc.) dans la pièce où l'appareil est installé.

Danger !
Risque d'intoxication ou d'explosion en présence d'une anomalie !
Ne désactivez les dispositifs de sécurité sous aucun prétexte et ne procédez en aucun cas à des manipulations qui pourrait affecter leur bon fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle il est interdit de procéder à des modifications :

- sur l'appareil
- à proximité de l'appareil
- sur les conduites d'alimentation de gaz, d'air, d'eau et de courant
- ainsi que sur les conduites d'évacuation des fumées

L'interdiction de réaliser des modifications s'étend aux éléments de construction situés à proximité de l'appareil dans la mesure où ces modifications pourraient affecter la sécurité de fonctionnement de l'appareil.

Quelques exemples :

- Un habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

Renseignez-vous auprès de votre installateur sanitaire si vous envisagez le montage d'un tel habillage.

Si vous procédez à des modifications sur l'appareil ou à proximité de l'appareil, vous devez toujours faire appel à un installateur agréé.



Attention !
Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
N'effectuez sous aucun prétexte de manipulation sur la chaudière murale gaz ou sur d'autres éléments de l'installation.
Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des réparations ou des travaux de maintenance sur l'appareil.

- Ne jamais détériorer ou retirer les parties plombées de l'appareil. Seuls les installateurs agréés et le service après-vente sont habilités à modifier les parties plombées des composants.



Danger !
Risque de brûlures !
L'eau du robinet d'eau chaude peut être bouillante.



Attention !
Risque d'endommagement !
Est interdit l'emploi des produits suivants dans la zone proche de l'appareil : aérosols, solvants, peintures et colles. Dans certaines conditions défavorables, ces substances peuvent entraîner une corrosion, y compris dans le circuit d'évacuation des fumées.

Installation et réglage

Seul un installateur agréé est habilité à installer l'appareil. Celui-ci assume également la responsabilité pour une installation et une mise en fonctionnement conformes. Il se charge également des travaux d'inspection, d'entretien et de réparation de l'appareil ainsi que des modifications au niveau du réglage de la quantité de gaz.



Attention !
Une utilisation permanente de l'appareil n'est autorisée que lorsque son habillage a été fermé de manière réglementaire. Dans le cas contraire et si les conditions d'exploitation sont défavorables, vous prenez un risque d'endommagement de l'appareil ou vous encourez même à un danger de mort.

Pression de remplissage de l'installation de chauffage

Contrôlez régulièrement la pression de remplissage de l'installation de chauffage (cf. section 4.3.2).

Groupe électrogène de secours

Lors de l'installation, votre installateur sanitaire a raccordé votre chaudière murale gaz au réseau électrique.

Si vous souhaitez que, en cas de panne de courant, votre appareil reste opérationnel au moyen d'un groupe électrogène de secours, les caractéristiques techniques (fréquence, tension, terre) de ce dernier devront être identiques à celles du réseau électrique et le groupe électrogène devra fournir une puissance au moins égale à celle absorbée par votre appareil. N'hésitez pas à demander conseil à votre installateur sanitaire.

Fuites

En présence de fuites au niveau des conduites d'eau chaude situées entre l'appareil et les points de puisage, veuillez immédiatement fermer le robinet d'arrêt d'eau froide puis faire réparer la fuite par votre installateur sanitaire.

Remarque !

Le robinet d'arrêt d'eau froide n'est pas fourni avec les chaudières ecoTEC. Demandez à votre installateur sanitaire à quel emplacement il a monté ce robinet.

Protection contre le gel

En cas d'absence durant une période de gel, assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment chauffées.



Attention !

Risque d'endommagement !

En cas de coupure de courant ainsi qu'en cas de réglage insuffisant de la température dans les différentes pièces, il n'est pas possible d'exclure l'apparition de gel dans certaines parties de l'installation de chauffage.

Observez impérativement les instructions relatives à la protection contre le gel fournies dans la section 4.11.

3 Remarques relatives au fonctionnement

3.1 Garantie constructeur

La N.V. VAILLANT S.A. offre une garantie de 2 ans sur tous les défauts du matériel et de construction pour tous ses produits à compter de la date de la facture. La garantie est uniquement fournie lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. L'appareil doit avoir été installé par un installateur agréé. Le respect des normes et directives lui incombe lors de l'installation.
2. Durant la période de garantie, seul le service après-vente Vaillant est habilité à réaliser les réparations et les modifications sur l'appareil. De même, la garantie constructeur expire lorsque des pièces non autorisées par Vaillant sont montées sur l'appareil.
3. Pour que la garantie prenne effet, la carte de garantie dûment complétée et signée doit nous être renvoyée

affranchie au tarif en vigueur dans les quinze jours qui suivent l'installation.

Durant la garantie, les défauts du matériel et vices de fabrication constatés sur l'appareil sont réparés gratuitement par notre service après-vente. Nous déclinons toute responsabilité pour les pannes de l'appareil qui ne seraient pas dues aux causes susmentionnées, par exemple, pour les pannes causées par une mauvaise installation ou un usage non conforme, en cas de violation des normes et directives pour l'installation, le local d'installation ou l'aération en vigueur, en cas de surcharge, gel, usure normale ou violence. Lorsqu'une facture est établie conformément aux conditions générales du marché d'entreprise, elle est établie, en absence d'une convention écrite préalable avec un tiers (propriétaire, administrateur, gestionnaire, etc.), au nom du donneur d'ordre et/ou de l'utilisateur de l'installation ; celui-ci s'engage à régler la facture. Le montant de la facture devra être remboursé au technicien du service après-vente qui a réalisé la prestation. La réparation ou le remplacement de pièces durant la période de couverture ne prolonge pas la garantie. La garantie constructeur ne donne lieu à aucun droit autre que la réparation à titre gracieux des pannes tel que par exemple des droits aux dommages et intérêts. La juridiction compétente est celle du siège social de notre société. Afin de garantir la longévité de toutes les fonctions de l'appareil Vaillant et de ne pas modifier l'état de série certifié, seules les pièces de rechange d'origine Vaillant sont autorisées pour l'entretien et/ou la remise en état.

3.2 Utilisation conforme de l'appareil

Les chaudières gaz murales Vaillant ecoTEC ont été conçues selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur. Une utilisation incorrecte ou non conforme peut néanmoins constituer une source de danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou une source de dommages sur l'appareil et autres biens matériels.

Les appareils sont prévus comme générateurs de chaleur pour les installations de chauffage central à eau chaude en circuit fermé ainsi que pour la production d'eau chaude sanitaire. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage.

Le constructeur/fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages en résultant. L'utilisateur en assume alors l'entière responsabilité.

L'utilisation conforme de l'appareil comprend : le respect de la notice d'emploi et d'installation ; le respect de tous les documents associés ; le respect des conditions d'inspection et de maintenance.



Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

Seul un installateur sanitaire agréé est autorisé à installer les appareils. Sa responsabilité est engagée quant au respect des prescriptions, règles et directives en vigueur.

3 Remarques relatives au fonctionnement

3.3 Choix de l'emplacement

Les chaudières gaz murales Vaillant ecoTEC doivent être installées au mur de manière à permettre l'évacuation des condensats et le passage des conduites du système d'air frais/d'évacuation des fumées.

Vous pouvez par exemple installer votre appareil dans une cave, une remise ou une pièce à usage multiple. Demandez à votre installateur sanitaire quelles réglementations nationales en vigueur doivent être observées.



Remarque !

Il n'est pas nécessaire de laisser un espace entre l'appareil et des éléments comportant de matériaux combustibles, dans la mesure où la température à la surface de l'habillage de l'appareil est inférieure aux 85 °C admissibles à puissance utile nominale de l'appareil.

3.4 Nettoyage

Nettoyez l'habillage de votre appareil avec un chiffon humide et un peu de savon.



Remarque !

N'employez pas de détergents ou abrasifs qui pourraient endommager l'habillage ou les armatures en plastique.

3.5 Recyclage et mise au rebut

Votre chaudière murale gaz Vaillant ecoTEC se compose, au même titre que son emballage de transport, principalement de matériaux recyclables.

3.5.1 Appareil

Votre chaudière murale gaz Vaillant ecoTEC ainsi que l'ensemble de ses accessoires ne sont pas des ordures ménagères et font l'objet d'une mise au rebut particulière. Veillez à ce que l'appareil usagé et ses éventuels accessoires soient mis au rebut conformément aux prescriptions en vigueur.

3.5.2 Emballage

Veillez confier le recyclage de l'emballage de transport à l'installateur agréé de l'appareil.



Remarque !

Veillez respecter les prescriptions légales en vigueur dans votre pays.

3.6 Conseils en matière d'économie d'énergie

Montage d'un régulateur avec sonde de température extérieure. Les régulateurs avec sonde de température extérieure régulent la température de départ du chauffage en fonction de la température extérieure. La quantité de chaleur produite correspond aux besoins momentanés. Pour ce faire, la température de départ du chauffage rapportée à la température extérieure doit être programmée sur le régulateur avec sonde de température extérieure. Ce réglage ne devrait pas être supérieur à la valeur requise par la configuration de l'installation de chauffage.

En principe, votre installateur sanitaire se charge du réglage correct. La minuterie intégrée permet d'activer et de désactiver automatiquement la programmation souhaitée pour les différentes phases de chauffage et d'abaissement (programmation nocturne, etc.).

En combinaison avec les robinets thermostatiques, les régulateurs avec sonde de température extérieure offrent la méthode la plus économique pour la régulation du chauffage.

Mode abaissement de l'installation de chauffage

Durant la nuit ou en votre absence, abaissez la température ambiante. Le moyen le plus simple et le plus fiable pour ce faire est l'utilisation d'appareils de régulation permettant une programmation individuelle en fonction des plages horaires.

Durant les périodes d'abaissement, réduisez la température ambiante de 5 °C environ par rapport à la température de plein chauffage. Une baisse de la température de plus de 5 °C ne vous permet pas de réaliser des économies supplémentaires étant donné que la période de plein chauffage suivante nécessiterait alors une consommation d'énergie accrue.

Une réduction encore plus importante de la température n'est conseillée qu'en cas d'absence prolongée, par exemple départ en vacances. En hiver, veillez néanmoins à garantir une protection contre le gel suffisante.

Température ambiante

Réglez la température de sorte qu'elle soit suffisante à votre confort. Tout degré supplémentaire impliquerait une augmentation de la consommation d'énergie d'environ 6 %.

Adaptez également la température ambiante à l'usage de la pièce. Il n'est, par exemple, généralement pas nécessaire de chauffer à 20 °C une chambre à coucher ou une pièce rarement occupée.

Réglage du mode de fonctionnement

Pendant la saison chaude, lorsque votre logement n'a pas besoin d'être chauffé, nous vous recommandons de commuter votre installation en mode été. Le mode chauffage est alors désactivé mais l'appareil, respectivement l'installation, reste opérationnel pour la production d'eau chaude sanitaire.

Chauffage homogène

Dans les appartements équipés d'une installation de chauffage central, il arrive fréquemment qu'une seule pièce soit chauffée. Les pièces voisines non chauffées profitent alors de la chaleur de manière incontrôlée par les surfaces entourant la pièce telles que les cloisons, les portes, les fenêtres, le plafond, le plancher. Ceci contribue à une perte d'énergie involontaire. Evidemment, la puissance du radiateur situé dans la pièce ainsi chauffée ne suffit plus à un tel mode de fonctionnement.

La pièce n'est alors plus suffisamment chauffée et vous ressentez une sensation désagréable de froid (le même effet se produit lorsque les portes entre pièces chauffées et non ou peu chauffées restent ouvertes).

Vous faites là de fausses économies : le chauffage fonctionne et la température ambiante n'est néanmoins pas suffisante. Afin d'améliorer votre confort et d'utiliser votre chauffage de manière plus judicieuse, chauffez régulièrement toutes les pièces de votre logement en fonction de leur utilisation.

Il faut ajouter que les matériaux de construction peuvent également être endommagés lorsque certaines parties du bâtiment ne sont pas chauffées ou qu'elles sont chauffées de manière insuffisante.

Robinets thermostatiques et thermostats d'ambiance

De nos jours, l'installation des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs devrait paraître évidente. Ces robinets permettent de maintenir la température ambiante exactement au niveau réglé. Associés au thermostat d'ambiance (ou régulateur avec sonde de température extérieure), ces robinets thermostatiques vous permettent d'adapter la température ambiante à vos besoins personnels et d'atteindre par là même un mode de fonctionnement économique de votre installation de chauffage.

Laissez toujours tous les robinets des radiateurs complètement ouverts dans la pièce ou le thermostat est installé ; sinon, les deux dispositifs de régulation s'influenceraient l'un l'autre et nuiraient à la qualité de réglage.

Chez les utilisateurs, on observe souvent le comportement suivant : dès qu'il fait trop chaud dans une pièce, l'utilisateur ferme les robinets thermostatiques (ou règle le thermostat sur une température inférieure). Lorsqu'il a de nouveau froid, après un certain temps, il rouvre le robinet thermostatique.

Un tel comportement est parfaitement inutile ; le robinet thermostatique se charge automatiquement de la régulation de la température : si la température ambiante dépasse la valeur réglée sur la tête du capteur, le robinet thermostatique se ferme automatiquement et se rouvre automatiquement dès que la température ambiante est inférieure à la valeur réglée.

Ne pas recouvrir les dispositifs de régulation

Ne cachez pas les dispositifs de régulation derrière meubles, rideaux et autres objets. Ils doivent pouvoir mesurer la température de l'air circulant dans la pièce, sans entrave. Les robinets thermostatiques qui sont cachés peuvent être équipés de capteurs à distance si bien qu'ils peuvent continuer à fonctionner normalement. Température appropriée de l'eau chaude sanitaire
Ne chauffez que l'eau strictement nécessaire à votre consommation. Chaque degré supplémentaire entraîne une consommation d'énergie inutile et les températures supérieures à 60 °C occasionnent une formation accrue de calcaire.

Réglage de la fonction de maintien de la température (uniquement VCW)

La fonction de maintien de la température fournit immédiatement de l'eau chaude à la température souhaitée sans requérir de temps de chauffage.

Pour cela, un niveau de température est sélectionné sur l'échangeur thermique d'eau chaude. Afin d'éviter toute dépense d'énergie inutile, ne réglez pas le sélecteur de température sur une température supérieure à celle nécessaire. Si vous n'allez pas utiliser d'eau chaude pendant une période prolongée, il est recommandé, pour une plus grande économie d'énergie, d'inactiver la fonction de maintien de la température.

Comportement responsable vis-à-vis de la consommation l'eau

Une consommation modérée d'eau peut contribuer à une réduction considérable des coûts de consommation. Par exemple : douchez-vous au lieu de prendre des bains. Alors que 150 litres d'eau sont nécessaires pour un bain, une douche équipée d'une robinetterie moderne et économe en eau ne nécessite qu'un tiers de cette quantité. En outre : un robinet qui goutte se traduit par un gaspillage pouvant atteindre 2 000 litres d'eau par an, une chasse d'eau qui fuit, 4 000 litres. En revanche, un nouveau joint ne coûte que quelques centimes.

Aération des pièces

Pendant les périodes de chauffage, n'ouvrez les fenêtres que pour aérer et non pour réguler la température. La méthode la plus efficace et la plus économique consiste à ouvrir brièvement la fenêtre en grand plutôt que de la laisser entrouverte durant une longue période. Nous vous conseillons pour cette raison d'ouvrir les fenêtres en grand pendant quelques minutes. Fermez alors tous les robinets thermostatiques qui se trouvent dans la pièce ou réglez les thermostats d'ambiance à température minimale. Ces mesures garantissent une aération optimale sans refroidissement ni dépenses d'énergie inutiles (par exemple dues à toute mise en marche involontaire du chauffage pendant la phase d'aération).

4 Utilisation

4.1 Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC plus

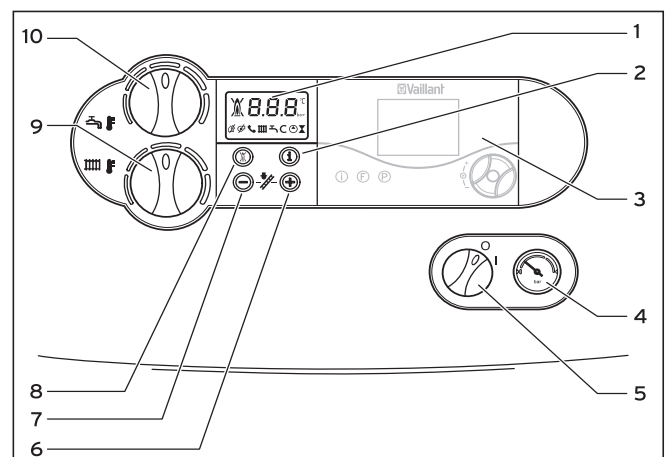


Fig. 4.1 Éléments de commande ecoTEC plus

4 Utilisation

Pour ouvrir la façade, saisissez la poignée et rabattez-la vers le bas. Les éléments de commande qui sont alors visibles ont pour fonction (cf. fig. 4.1) :

- 1 Ecran d'affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage, du mode de fonctionnement ou de certaines informations supplémentaires.
- 2 Touche « i » permettant de sélectionner les différentes informations
- 3 Régulation intégrée (accessoire)
- 4 Manomètre indiquant la pression de remplissage ou de service de l'installation de chauffage
- 5 Commutateur principal de mise en marche / arrêt de l'appareil
- 6 Touche « + » permettant de naviguer en avant sur l'écran (pour l'installateur sanitaire lors de réglages et de recherche d'anomalies) ou d'afficher la température du ballon (VC avec sonde ballon) ou la température de l'échangeur thermique d'eau chaude (VCW)
- 7 Touche « - » permettant de naviguer en arrière sur l'écran (pour l'installateur sanitaire lors de réglages et de recherche d'anomalies) ou d'afficher la pression de remplissage de l'installation de chauffage
- 8 Touche « Réinitialisation » permettant de réinitialiser certaines anomalies
- 9 Sélecteur permettant de régler la température de départ du chauffage
- 10 Sélecteur permettant de régler la température de sortie d'eau chaude (uniquement VCW)

Système numérique d'information et d'analyse

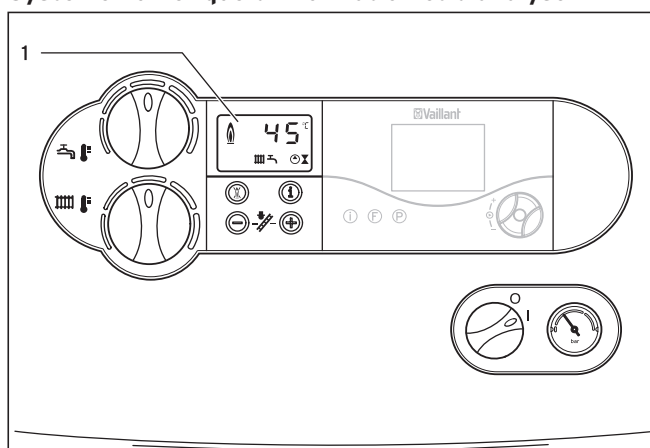



Fig. 4.2 Ecran ecoTEC plus

Les appareils ecoTEC sont équipés d'un système d'information et d'analyse numérique. Ce système vous fournit des informations sur l'état de votre chaudière et vous aide, le cas échéant, à remédier aux anomalies. Durant le fonctionnement normal de la chaudière, la température actuelle de départ du chauffage est affichée sur l'écran (1) (45 °C dans l'exemple). En présence d'anomalies, l'affichage de la température est remplacé par le code d'erreur correspondant. Les symboles affichés vous fournissent également les informations suivantes :

- 1 Affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage ou du code d'état ou d'erreur

 Anomalie dans la conduite d'air/des fumées

 Anomalie dans la conduite d'air/des fumées


 Uniquement en liaison avec vrnetDIALOG : tant que le symbole est affiché, une température de départ du chauffage et de sortie d'eau chaude est définie par l'accessoire vrnetDIALOG, c'est-à-dire que la chaudière fonctionne avec d'autres températures que celles réglées à l'aide des sélecteurs (9) et (10).

Ce mode peut uniquement être désactivé :

- à l'aide de vrnetDIALOG ou
- en modifiant le réglage de la température sur les sélecteurs (9) ou (10) de plus de ± 5 K.


Ce mode ne peut **pas** être désactivé :

- en appuyant sur la touche (8) « Réinitialisation » ou
- en arrêtant ou en mettant en marche l'appareil.

 Mode chauffage actif

affiché en permanence : Mode chauffage

clignotant : temps de blocage du brûleur actif

 Production d'eau chaude sanitaire active (uniquement VCW)

affiché en permanence : Puisage d'eau chaude





(uniquement VC)

affiché en permanence : le chauffage d'un ballon d'eau chaude est activé
clignotant : chauffage du ballon en cours, brûleur allumé.

 Fonction maintien de la température active (uniquement VCW)

affiché en permanence : la fonction de maintien de la température est activée.

clignotant : fonction de maintien de la température en cours,

-  Pompe de chauffage en marche
-  Vanne de gaz interne commandée
-  Flamme avec croix :
Anomalie durant le fonctionnement du brûleur ;
l'appareil est arrêté
-  Flamme sans croix :
Fonctionnement correct du brûleur

4.2 Aperçu des éléments de commande du modèle ecoTEC pro

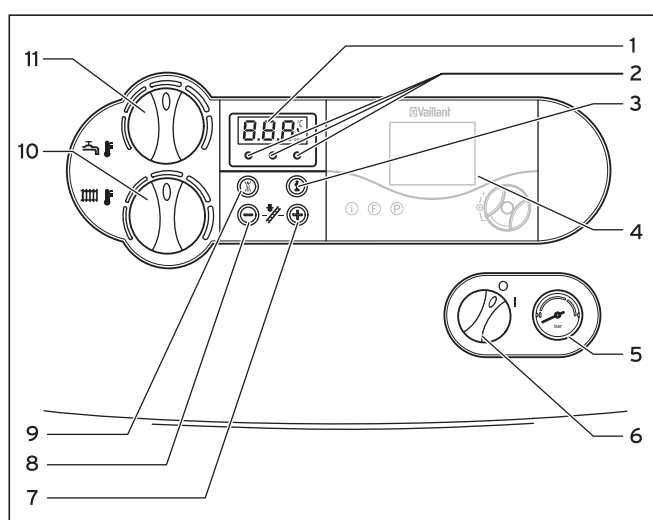


Fig. 4.3 Eléments de commande ecoTEC pro

Pour ouvrir la façade, saisissez la poignée et rabattez-la vers le bas. Les éléments de commande qui sont alors visibles ont pour fonction (cf. fig. 4.3) :

- 1 Ecran d'affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage ou de certaines informations supplémentaires
- 2 Voyants pour les différents modes de fonctionnement
- 3 Touche « i » permettant de sélectionner les différentes informations
- 4 Régulation intégrée (accessoire)
- 5 Manomètre indiquant la pression de remplissage ou de service de l'installation de chauffage

- 6 Commutateur principal de mise en marche/arrêt de l'appareil
- 7 Touche « + » permettant de naviguer en avant sur l'écran (pour l'installateur sanitaire lors de réglages et de détections d'erreurs) ou d'afficher la température du ballon (VC avec sonde ballon) ou la température de l'échangeur thermique d'eau chaude (VCW)
- 8 Touche « - » permettant de naviguer en arrière sur l'écran (pour l'installateur sanitaire lors de réglages et de détections d'erreurs) ou d'afficher la pression de remplissage de l'installation de chauffage
- 9 Touche « Réinitialisation » permettant de réinitialiser certaines anomalies
- 10 Sélecteur de réglage de la température de départ chauffage
- 11 Sélecteur pour régler la température de sortie d'eau chaude (VCW) ou la température du ballon (VC avec sonde ballon)

Affichage multifonction

Les appareils ecoTEC pro sont équipés d'un affichage multifonction. Lorsque le commutateur principal est fermé et que l'appareil fonctionne normalement, la température actuelle de départ du chauffage est affichée sur l'écran (45 °C dans l'exemple).

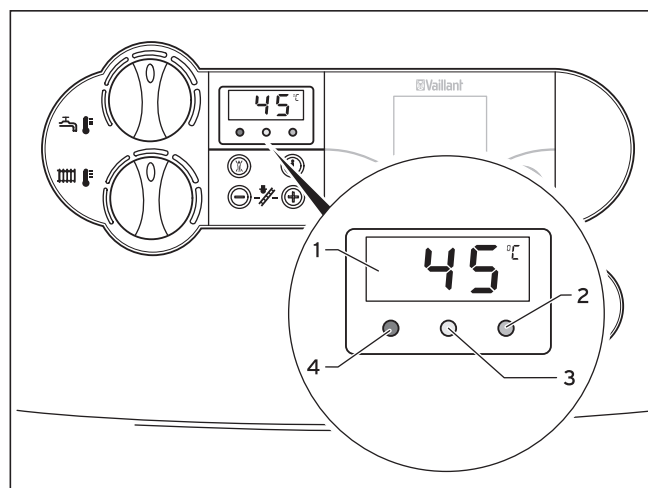


Fig. 4.4 Voyants ecoTEC pro

- 1 Ecran d'affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage ou du code d'état, respectivement d'anomalie

4 Utilisation

- 2** Voyant vert pour la fonction de maintien de la température/eau chaude
allumé en permanence : La fonction de maintien de la température est active
éteint : La fonction de maintien de la température est désactivée, absence de puisage d'eau chaude
clignotant : Puisage d'eau chaude en cours ou la fonction de maintien de la température réchauffe l'eau
- 3** Voyant jaune
allumé en permanence : Brûleur en marche
- 4** Voyant rouge
allumé en permanence : Panne de l'appareil, affichage d'un code d'erreur

- ☎** Uniquement en liaison avec vrnetDIALOG : tant que le symbole est affiché, une température de départ du chauffage et de sortie d'eau chaude est définie par l'accessoire vrnetDIALOG, c'est-à-dire que la chaudière fonctionne avec d'autres températures que celles réglées à l'aide des sélecteurs (10) et (11).
Ce mode peut uniquement être désactivé :
- à l'aide de vrnetDIALOG ou
- en modifiant le réglage de la température sur les sélecteurs (10) ou (11) de plus de ± 5 K.
Ce mode ne peut **pas** être désactivé :
- en appuyant sur la touche (9) « Réinitialisation » ou
- en arrêtant ou en mettant en marche l'appareil.

4.3 Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement

4.3.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

- ☞ Remarque !**
Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur sanitaire. Ce dernier vous expliquera leur fonctionnement.

- Ouvrez complètement le robinet d'arrêt de gaz.
- Vérifiez que les robinets d'entretien des conduites départ et retour de l'installation de chauffage sont ouverts.
- Ouvrez le robinet d'arrêt d'eau froide.
À titre de contrôle, vous pouvez ouvrir un point de puisage pour vérifier si de l'eau s'en écoule.

4.3.2 Contrôle de la pression du système

- ☞ Remarque :**
Afin d'éviter que l'installation ne fonctionne avec une quantité d'eau trop faible et de prévenir les éventuels dommages consécutifs, votre chaudière est équipée d'un capteur de pression. Ce dernier signale le manque de pression lorsque celle-ci est inférieure à 0,6 bar ; la valeur de la pression clignote alors sur l'écran.
Lorsque la pression est inférieure à 0,3 bar, votre appareil s'éteint. Le code d'erreur F.22 s'affiche sur l'écran.
Pour remettre l'appareil en marche, il faut au préalable rajouter de l'eau dans l'installation.

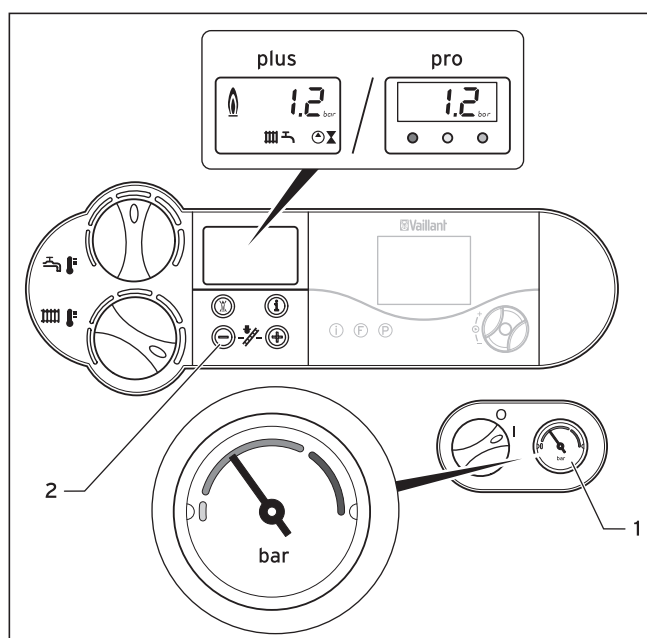


Fig. 4.5 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation de chauffage

- Lors de la mise en fonctionnement, contrôlez la pression de remplissage de l'installation sur le manomètre (1). Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, l'aiguille du manomètre doit se situer à froid dans la zone sur fond gris foncé. Cela correspond à la plage de pression de remplissage comprise entre 1,0 et 2,0 bars. Si l'aiguille se trouve dans la zone sur fond gris clair (<0,8 bar), il faut rajouter de l'eau avant la mise en fonctionnement (voir section 4.9.4).

**Remarque !**

L'appareil ecoTEC est équipé d'un manomètre et d'une indication manométrique numérique. Le manomètre vous permet de détecter rapidement - même lorsque l'appareil est éteint - si la pression de remplissage est suffisante ou non. Lorsque l'appareil est en marche, vous pouvez afficher la pression exacte sur l'écran. Pour activer l'affichage de la pression, appuyez sur la touche « - » (2). Après 5 secondes, l'écran affiche de nouveau la température de départ.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Pour de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à votre installateur sanitaire.

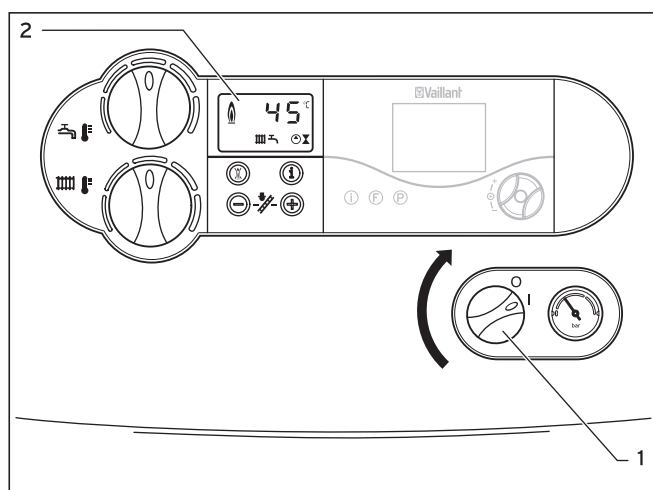
4.4 Mise en fonctionnement

Fig. 4.6 Mise en marche de l'appareil (exemple : ecoTEC plus)

- Le commutateur principal (1) permet de mettre en marche et d'arrêter la chaudière.

I: « MARCHE »

O: « ARRÊT »

Lorsque vous mettez la chaudière en marche, la température actuelle de départ s'affiche à l'écran (2). Pour régler l'appareil en fonction de vos besoins, veuillez-vous reporter aux sections 4.5 à 4.7, où les possibilités de réglage sont décrites pour la production d'eau chaude sanitaire et le mode chauffage.

**Attention !****Risque d'endommagement !**

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs, allumez et éteignez uniquement votre chaudière murale

gaz via l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).

Pour savoir comment éteindre complètement votre chaudière murale gaz, reportez-vous à la section 4.10.

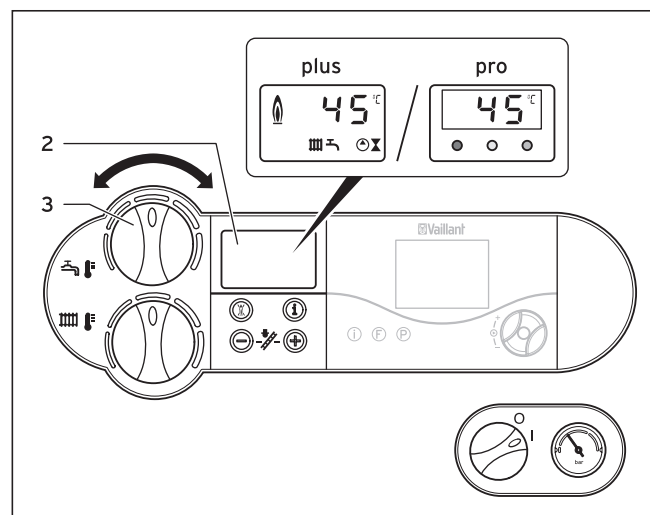
4.5 Production d'eau chaude sanitaire avec appareils VCW**4.5.1 Réglage de la température d'eau chaude**

Fig. 4.7 Réglage de la température d'eau chaude

- Mettez la chaudière en marche tel que décrit à la section 4.4.
- Réglez le sélecteur (3) pour régler la température de sortie d'eau chaude sur la température souhaitée.

Correspondance :

- butée gauche

env. 35 °C

- butée droite

max. 65 °C

Lors du réglage de la température souhaitée, la valeur de réglage correspondante s'affiche sur l'écran (2). Cette valeur s'efface après trois secondes environ pour être remplacée par l'affichage standard (température actuelle de départ du chauffage).

**Attention !****Risque d'entartrage !**

Lorsque la dureté de l'eau est supérieure à 3,57 mol/m³ (20 °dH), ne positionnez pas le sélecteur (3) au-delà du réglage moyen.

**Danger !**

Source de danger pour la santé en raison du développement de légionelles ! Lorsque la chaudière est destinée au réchauffage dans une installation solaire de chauffage de l'eau potable, réglez la température de sortie de l'eau chaude sur au moins 60 °C à l'aide du sélecteur (3).

4 Utilisation

4.5.2 Activation/désactivation de la fonction de maintien de la température

La fonction de maintien de la température fournit immédiatement de l'eau chaude à la température souhaitée sans requérir de temps de chauffage. Pour cela, un niveau de température est sélectionné sur l'échangeur thermique d'eau chaude de l'appareil ecoTEC.

ecoTEC plus :

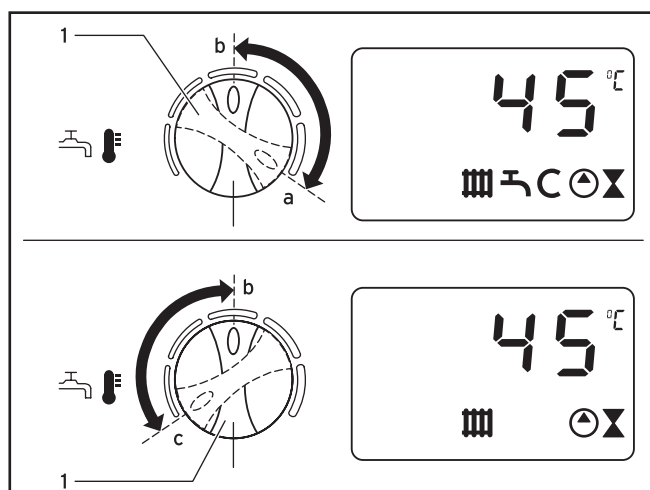


Fig. 4.8 Activation/désactivation de la fonction de maintien de la température sur le modèle ecoTEC plus

- Pour activer la fonction de maintien de la température, tournez brièvement le sélecteur (1) au maximum (réglage a) vers la droite. Sélectionnez ensuite la température de sortie d'eau chaude souhaitée, p.ex. le réglage b, cf. chapitre 4.5.1.

La chaudière adapte automatiquement la température de maintien en fonction du réglage de la température d'eau chaude. L'eau tempérée est immédiatement disponible au moment du puisage ; le symbole C de l'écran clignote.

- Pour désactiver la fonction de maintien de la température, tournez brièvement le sélecteur (1) au maximum (réglage c) vers la gauche. Le symbole C s'éteint. Sélectionnez ensuite à nouveau la température de sortie d'eau chaude souhaitée, par exemple le réglage b.

ecoTEC pro :

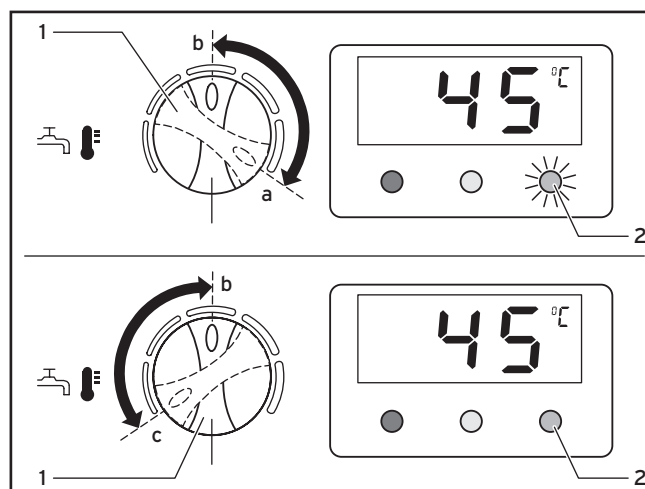


Fig. 4.9 Activation/désactivation de la fonction de maintien de la température sur le modèle ecoTEC pro

- Pour activer la fonction de maintien de la température, tournez brièvement le sélecteur (1) au maximum (réglage a) vers la droite. Le voyant vert (2) s'allume. Sélectionnez ensuite la température de sortie d'eau chaude souhaitée, p.ex. le réglage b, cf. chapitre 4.5.1.

L'eau sera alors maintenue à une température constante de 55 °C et est directement disponible lors du puisage.

- Pour désactiver la fonction de maintien de la température, tournez brièvement le sélecteur (1) au maximum (réglage c) vers la gauche. Le voyant (2) s'éteint. Sélectionnez ensuite à nouveau la température de sortie d'eau chaude souhaitée, par exemple le réglage b.

4.5.3 Puisage d'eau chaude sanitaire

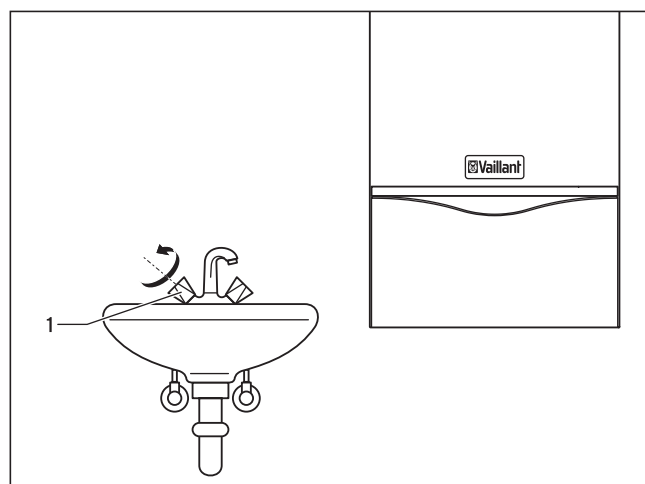


Fig. 4.10 Puisage d'eau chaude

Lors de l'ouverture d'un robinet d'eau chaude (1) (lavabo, douche, baignoire, etc.), la chaudière démarre automatiquement et produit de l'eau chaude. La chaudière met automatiquement fin à la production d'eau chaude lorsque la vanne de puisage d'eau est refermée. La pompe continue à fonctionner pendant quelques instants.

4.6 Production d'eau chaude sanitaire avec appareils VC

4.6.1 Réglage de la température d'eau chaude

Pour la production d'eau chaude sanitaire avec les appareils de type VC, un ballon d'eau chaude sanitaire du type VIH doit être raccordé à l'appareil de chauffage.

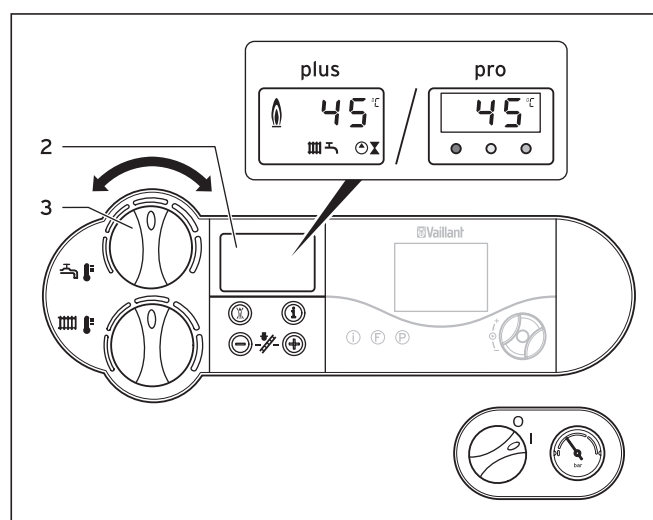


Fig. 4.11 Réglage de la température d'eau chaude

- Mettez la chaudière en marche tel que décrit à la section 4.4.
- Réglez le sélecteur (3) de réglage de la température du ballon sur la température souhaitée.
Correspondance :

- butée gauche protection antigel	env. 15 °C
- butée droite	max. 70 °C

Lors du réglage de la température souhaitée, la valeur de réglage correspondante s'affiche sur l'écran (2). Cette valeur s'efface après trois secondes environ pour être remplacée par l'affichage standard (température actuelle de départ du chauffage).

Attention !
Risque d'entartrage !
 Lorsque la dureté de l'eau est supérieure à 3,57 mol/m³ (20 °dH), ne positionnez pas le sélecteur (3) au-delà du réglage moyen.



Danger !
Source de danger pour la santé en raison du développement de légionnelles !
 Lorsque la chaudière est destinée au réchauffage dans une installation solaire de chauffage de l'eau potable, réglez la température de sortie de l'eau chaude sur au moins 60 °C à l'aide du sélecteur (3).

4.6.2 Puisage d'eau chaude sanitaire

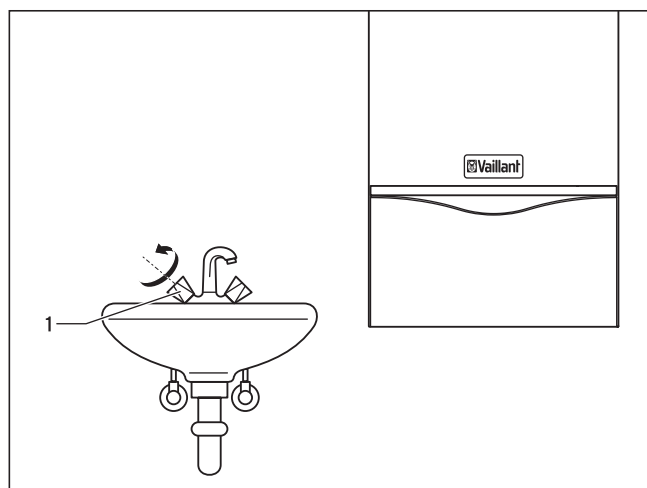


Fig. 4.12 Puisage d'eau chaude

Lors de l'ouverture d'un robinet d'eau chaude (1) (lavabo, douche, baignoire, etc.), l'eau chaude est puisée dans le ballon raccordé.

Si la température réglée n'est pas atteinte, l'appareil VC se met automatiquement en marche et chauffe le ballon. Une fois la température atteinte, l'appareil VC s'éteint automatiquement. La pompe continue à fonctionner pendant quelques instants.

4 Utilisation

4.7 Réglages pour le mode chauffage

4.7.1 Réglage de la température de départ (sans appareil de régulation)

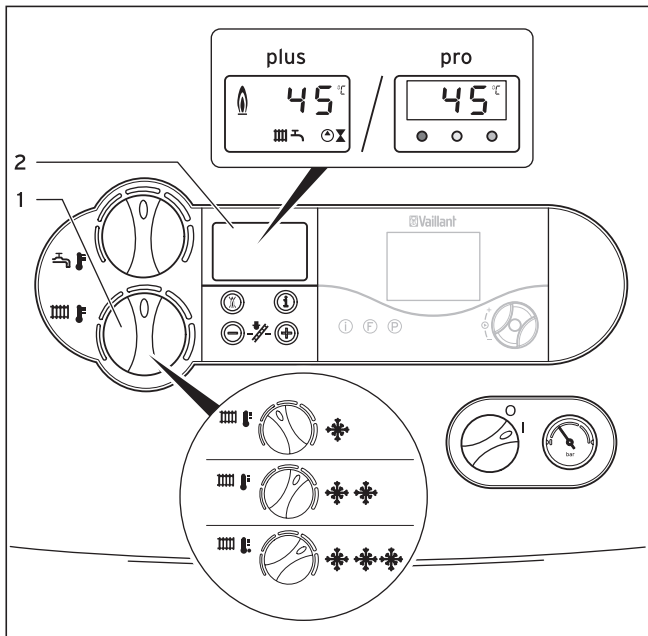


Fig. 4.13 Réglage de la température de départ (sans appareil de régulation)

Dans la mesure où aucun dispositif de régulation externe n'est installé, réglez la température de départ à l'aide du sélecteur (1) en fonction de la température extérieure. Nous vous recommandons de procéder aux réglages suivants :

- **Vers la gauche** (mais pas complètement) pendant la phase transitoire : température extérieure comprise entre 10 et 20 °C env.
- **Position médiane** en période de froid modéré : température extérieure comprise entre 0 et 10 °C env.
- **Position droite** en période de grand froid : température extérieure comprise entre 0 et -15 °C env.

Lors du réglage de la température, la température sélectionnée s'affiche sur l'écran (2). Cette valeur s'efface après trois secondes environ pour être remplacée par l'affichage standard (température actuelle de départ du chauffage).

En principe, le sélecteur (1) peut être réglé en continu sur une température de départ du chauffage à concurrence de 75 °C. Si toutefois votre appareil permet de régler des valeurs supérieures, cela signifie que votre installateur sanitaire a procédé à un réglage correspondant permettant le fonctionnement de votre installation de chauffage à des températures supérieures à 75 °C.

4.7.2 Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation)

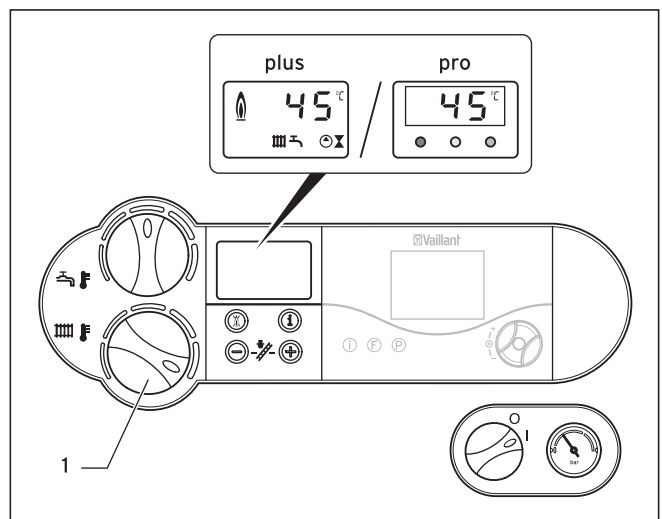


Fig. 4.14 Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation)

Si votre appareil de chauffage est équipé d'un régulateur avec sonde de température extérieure ou d'un thermostat d'ambiance, procédez au réglage suivant :

- Tournez le sélecteur de réglage (1) complètement à droite pour régler la température de départ du chauffage.

La température de départ est réglée automatiquement par l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).

4.7.3 Désactivation du mode chauffage (position été)

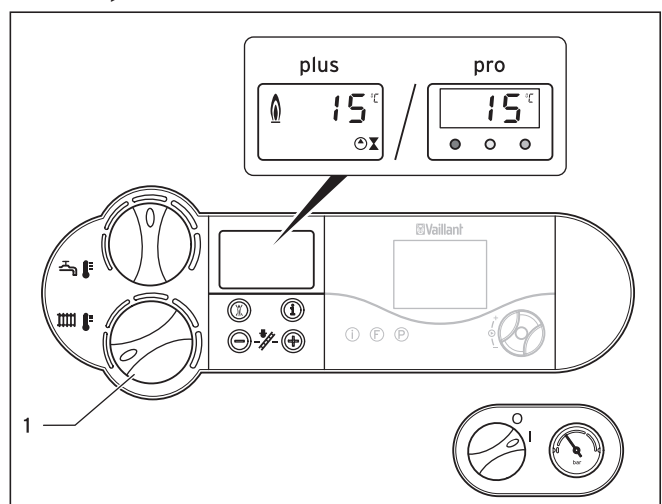


Fig. 4.15 Désactivation du mode chauffage (régime été)

En été, vous pouvez désactiver le mode chauffage sans pour autant arrêter la fonction de production d'eau chaude sanitaire.

- Pour ce faire, tournez le sélecteur de réglage (1) complètement vers la gauche afin de régler la température de départ du chauffage.

4.7.4 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur avec sonde de température extérieure

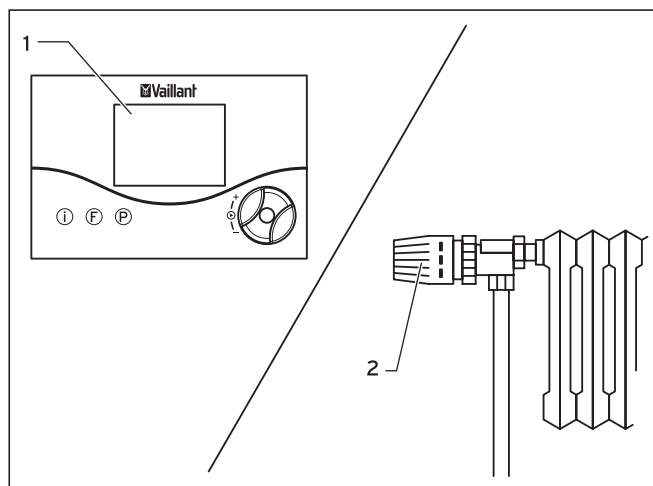


Fig. 4.16 Réglage du thermostat ou du régulateur avec sonde de température extérieure

- Réglez le thermostat d'ambiance (1), le régulateur avec sonde de température extérieure ainsi que les robinets thermostatiques (2) conformément aux indications fournies dans les notices d'utilisation correspondantes de ces accessoires.

4.8 Affichage d'état (pour les travaux d'entretien et de réparation par l'installateur)

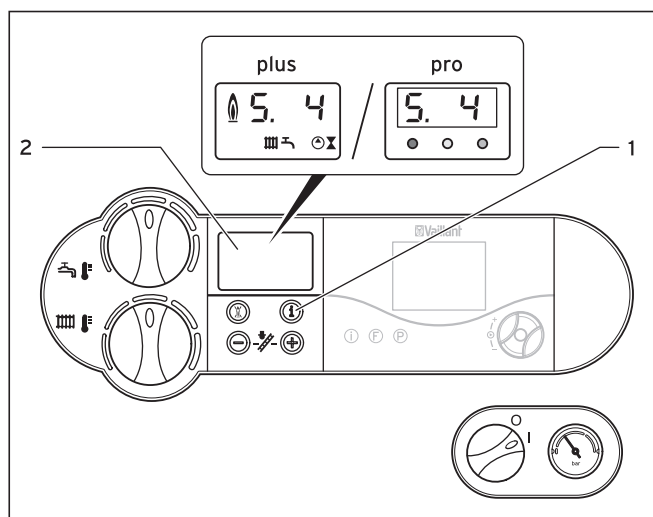


Fig. 4.17 Indicateurs d'état

Les indicateurs d'état fournissent des informations à propos de l'état de service de votre chaudière.

- Pour activer les indicateurs d'état, appuyez sur la touche « i » (1).

Le code d'état correspondant s'affiche alors à l'écran (2), par exemple « S. 4 » pour le fonctionnement du brûleur. La signification des principaux codes d'état est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pendant les phases de commutation, lors du redémarrage suite à l'absence de flamme, etc., le code d'état « S. » s'affiche un court instant.

- En appuyant une nouvelle fois sur la touche « i » (1), vous revenez au mode normal.

Affichage	Signification
Affichage en mode chauffage	
S. 0	Aucune chaleur requise
S. 1	Chauffage départ ventilateur
S. 2	Chauffage départ pompe
S. 3	Chauffage allumage
S. 4	Chauffage brûleur marche
S. 6	Chauffage temporisation ventilateur
S. 7	Chauffage temporisation pompe
S. 8	Temps de blocage résiduel chauffage
S.31	Mode été activé ou pas de demande de chauffage du régulateur eBUS
S.34	Chauffage protection contre le gel
Affichage en mode eau chaude	
S.10	Demande d'eau chaude
S.14	Eau chaude brûleur marche
Affichage en mode remplissage du ballon	
S.20	Amorce de la pompe à eau
S.24	Remplissage ballon brûleur marche

Tableau 4.1 Codes d'état et leurs significations (sélection)

4.9 Dépannage

En présence d'anomalies durant le fonctionnement de votre chaudière murale gaz, vous pouvez contrôler vous-même les points suivants :

Pas d'eau chaude, le chauffage reste froid. L'appareil ne se met pas en marche :

- Est-ce que les robinets d'arrêt du gaz de la conduite d'alimentation et de l'appareil sont ouverts ? (cf. section 4.3.1)
- Est-ce que l'alimentation en eau froide est garantie ? (uniquement appareils VCW, cf. section 4.3.1)
- Est-ce que l'alimentation électrique des locaux fonctionne correctement ?
- Est-ce que le commutateur principal de la chaudière murale gaz se trouve en position marche ? (cf. section 4.4)
- Est-ce que le sélecteur de réglage de la température de départ de la chaudière murale gaz est complètement tourné vers la gauche, c.-à-d. en mode protection contre le gel ? (cf. section 4.7)
- Est-ce que la pression de remplissage de l'installation de chauffage est suffisante ? (cf. section 4.3.2)
- Est-ce que l'installation de chauffage contient de l'air ?
- Est-ce qu'une anomalie a été détectée lors du processus d'allumage ? (cf. section 4.9.2)

4 Utilisation

Fonctionnement irréprochable du mode eau chaude ; le chauffage ne se met pas en marche :

- Est-ce que les régulateurs externes ont déclenché le chauffage (régulateur calorMATIC par exemple) (cf. section 4.7.4) ?

Attention !
Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
Si, après avoir contrôlé tous les points précédents, votre chaudière murale gaz ne fonctionne toujours pas correctement, faites appel à un installateur agréé.

4.9.1 Anomalies dues à l'absence d'eau

L'appareil signale une « Anomalie » lorsque la pression de remplissage de l'installation de chauffage est insuffisante. Cette anomalie est signalée sur l'écran par le biais des codes d'erreur « F.22 » (fonctionnement à sec), respectivement « F.23 » ou « F.24 » (manque d'eau).

La remise de l'appareil en service n'est possible qu'après un remplissage suffisant en eau de l'installation de chauffage.

4.9.2 Anomalies du processus d'allumage

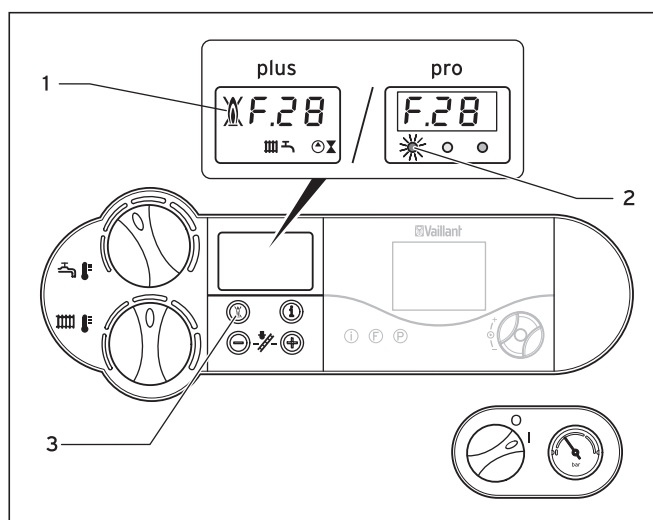


Fig. 4.18 Réinitialisation



Si le brûleur ne s'allume pas au bout de cinq tentatives, l'appareil ne démarre pas et affiche « Anomalie ». Cette anomalie est signalée sur l'écran par le biais des codes d'erreur « F.28 » ou « F.29 ». Sur les modèles ecoTEC plus, le symbole d'une flamme barrée (1) s'affiche en plus sur l'écran.

Une nouvelle tentative d'allumage automatique ne pourra être effectuée que suite à une réinitialisation manuelle.

- Dans ce cas, appuyez sur la touche Réinitialisation (3) pour réinitialiser l'appareil et maintenez la touche enfoncée pendant une seconde environ.

Attention !
Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
Si votre chaudière murale gaz ne redémarre toujours pas au bout de la troisième tentative de réinitialisation, faites appel à un installateur sanitaire agréé.

4.9.3 Anomalies dans la conduite d'air/des fumées

Les appareils sont équipés d'un ventilateur. L'appareil s'éteint en présence d'un dysfonctionnement. Les symboles  et  de même que le code d'erreur « F.32 » s'affichent.

Attention !
Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
Lorsque ce code d'erreur s'affiche, contactez un installateur sanitaire agréé.

4.9.4 Remplissage de l'appareil/l'installation de chauffage

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, la pression de remplissage doit se situer, à froid, entre 1,0 et 2,0 bars (cf. section 4.3.2). Si la pression est inférieure à 0,75 bar, rajoutez de l'eau.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Votre installateur pourra vous renseigner à ce propos.

Attention !
Risque d'endommagement de la chaudière murale à gaz !
Utilisez uniquement de l'eau du robinet pour remplir l'installation de chauffage.
Il est interdit d'y ajouter des produits chimiques tels que des produits antigels ou anticorrosion (inhibiteurs).
Vous risqueriez sinon d'endommager les joints et les membranes et ainsi d'occasionner des bruits en mode chauffage.
Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.

Pour remplir et faire l'appoint d'eau de l'installation de chauffage, vous pouvez en principe utiliser de l'eau du robinet. Dans certains cas, la qualité de l'eau peut néanmoins s'avérer inappropriée pour le remplissage de l'installation de chauffage (eau fortement corrosive ou à forte teneur en calcaire). En tel cas, adressez-vous à votre installateur sanitaire agréé.

Pour remplir l'installation, veuillez procéder comme suit :

- Ouvrez toutes les vannes des radiateurs (robinets thermostatiques) de l'installation.
- Raccordez le robinet de remplissage à une vanne de prise d'eau froide à l'aide d'un tuyau flexible (votre installateur sanitaire vous a montré la robinetterie de remplissage et expliqué la procédure pour remplir ou vider l'installation).
- Ouvrez lentement le robinet de remplissage.
- Ouvrez lentement la vanne prise d'eau puis rajoutez de l'eau jusqu'à ce que la pression requise soit affichée sur le manomètre ou sur l'écran.
- Fermez la vanne.
- Purgez tous les radiateurs.
- Assurez-vous que le manomètre ou l'écran affiche la pression de service requise et, le cas échéant, rajoutez de l'eau.
- Fermez le robinet de remplissage puis retirez le flexible de remplissage.

4.10 Mise hors fonctionnement

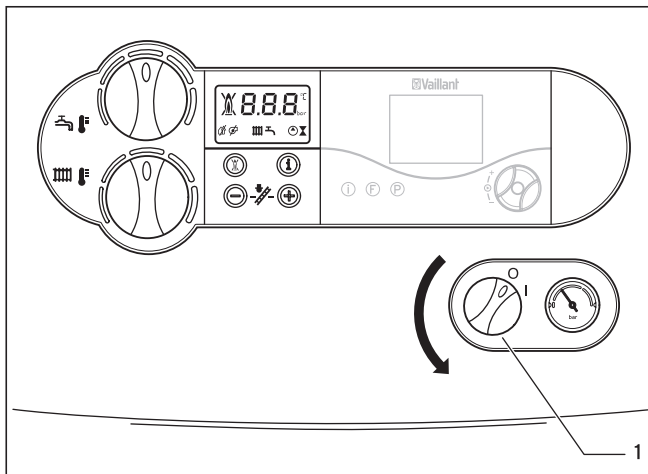


Fig. 4.19 Arrêt de l'appareil (exemple : ecoTEC plus)

- Pour arrêter complètement votre chaudière murale gaz, réglez le commutateur principal sur (1) la position « 0 ».



Attention !
La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs en mode de fonctionnement normal, allumez et éteignez uniquement votre chaudière murale à gaz en utilisant l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).



Remarque !

En cas de mise hors fonctionnement (pour raison de vacances, p. ex.), fermez également le robinet d'arrêt gaz et d'arrêt eau froide. Observez également les instructions relatives à la protection contre le gel stipulées dans la section 4.11.

Remarque

Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur sanitaire. Ce dernier vous expliquera leur fonctionnement.

4.11 Protection contre le gel

L'installation de chauffage et les conduites d'eau disposent d'une protection contre le gel suffisante si l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment tempérées en période de gel ou d'absence.



Attention !

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

4.11.1 Fonction de protection contre le gel

Votre chaudière murale gaz est équipée d'une fonction de protection contre le gel :

Lorsque la température de départ du chauffage passe au-dessous de 5 °C **et que le commutateur principal est en position marche**, l'appareil se met automatiquement en marche et réchauffe le circuit interne à 30 °C environ.



Attention !

Certains éléments de l'installation risquent de geler.

Il n'est pas possible de garantir la protection contre le gel de l'ensemble l'installation de chauffage.

4.11.2 Protection contre le gel par vidange

Une autre mesure de protection contre le gel consiste à vidanger l'installation de chauffage et la chaudière. Il faut alors s'assurer que l'installation et la chaudière sont complètement vides.

Toutes les conduites d'eau chaude et d'eau froide installées dans la maison et à l'intérieur de l'appareil doivent également être vidées.

Pour ce faire, demandez conseil à votre installateur sanitaire agréé.

4 Utilisation

4.12 Maintenance et service après-vente

Inspection/maintenance

La condition sine qua non pour une disponibilité et une sécurité d'exploitation durables, une grande fiabilité ainsi qu'une longévité accrue est la réalisation annuelle de l'inspection/des travaux de maintenance par un installateur sanitaire agréé.



Danger !

Risques d'endommagement et de blessures en cas de manipulation non conforme !

Ne tentez jamais de réaliser vous-même les travaux de maintenance ou de réparation sur votre chaudière murale gaz.

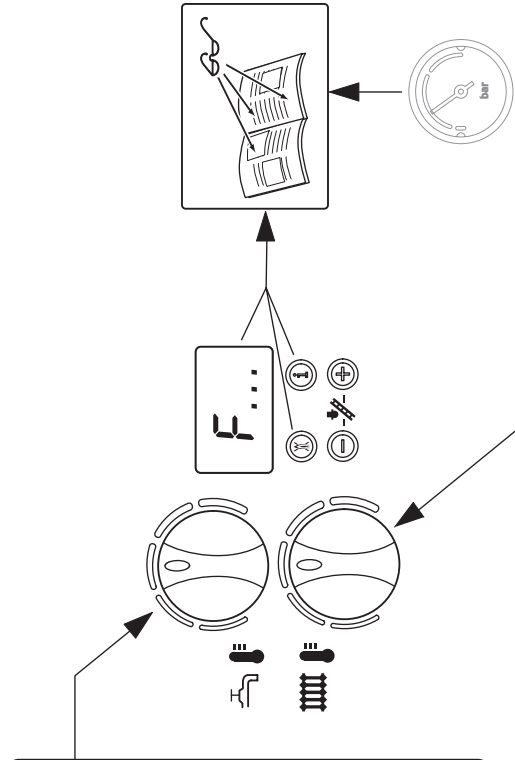
Confiez ces tâches à un installateur agréé. Nous préconisons de conclure un contrat de maintenance.

La négligence de l'entretien peut altérer la sécurité d'exploitation de l'appareil et compromettre la sécurité des personnes et du matériel.

Un entretien régulier garantit un rendement optimal ainsi qu'un fonctionnement plus économique de votre chaudière murale gaz



--	--	--



N.V. Vaillant S.A.
Rue Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos ■ Tel. 02/334 93 00
Fax 02/334 93 19 ■ www.vaillant.be ■ info@vaillant.be

0020010963_01 B_{EDENLFR} 012007